

CERTIFICATION & RNCP

Taux d'insertion à 6 mois

DÉFINITION

Le taux d'insertion à 6 mois mesure le pourcentage de stagiaires d'une formation qui ont retrouvé un emploi (CDI, CDD ? 6 mois, indépendant) dans les 6 mois suivant la sortie de formation. C'est l'indicateur clé pour évaluer la qualité d'une formation.

Le taux d'insertion est obligatoire pour tous les organismes Qualiopi. Il doit être public, daté, et calculé sur une période représentative (12 mois minimum).

Lecture pratique :

- > 70 % insertion = formation sérieuse, débouchés réels
- 50-70 % = correct, à analyser (filière, bassin, profil)
- < 50 % = signal d'alerte fort

Mais attention aux chiffres globaux trompeurs : un organisme peut afficher "80 % d'insertion" mais sur l'ensemble de son catalogue, alors que la filière qui t'intéresse est à 35 %.

Toujours demander le chiffre par filière précise, sur les 12 derniers mois, par écrit. Si l'organisme refuse, c'est éliminatoire.

Autres indicateurs à croiser :

- Taux d'abandon en cours de formation (< 10 % = bon, > 20 % = problème)
- Taux de satisfaction stagiaires (à relativiser : auto-déclaré)
- Liste des entreprises ayant embauché des sortants l'an dernier (le plus prédictif)

Le taux d'insertion ne fait pas tout, mais il sépare clairement les organismes qui travaillent les débouchés des autres.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/insertion-6-mois

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF